

MATÉRIEL POUR LES ÉLÈVES

LEÇON 8

Les radios françaises

Depuis la libéralisation de la radio engagée au début des années 80, la radio française se présente sous les formes suivantes:

- **les radios publiques:** **Radio France**, **RFO** (Réseau France Outremer), **RFI** (Radio France Internationale). **Radio-France** est une société nationale. Elle comprend les radios suivantes:
 - **France Culture** diffuse des émissions culturelles
 - **France Inter** diffuse des émissions diverses concernant l'information, la politique, l'économie, la société et la culture ainsi que des émissions spéciales pour les jeunes, la littérature, etc ...
 - **France Musique** diffuse de la musique classique.
 - **France Info** est la première radio européenne d'informations diffusées en continu.
 - **Radio bleue** diffuse des chansons françaises.
 - **FIP** diffuse toutes sortes de musique en continu.
 - **RFI** est une radio en français qui diffuse sur toute la planète, et des stations régionales.

- **les postes privés** écoutés en France mais installés en dehors de France:
 - **Europe 1**
 - **RTL (Radio Télé Luxembourg)** est la radio la plus écoutée de France.
 - **Radio Monte Carlo**

- **les radios libres:** sont très nombreuses. Ce sont des radios thématiques, musicales, associatives ou régionales. Quelques exemples parmi les plus populaires:
 - **NRJ, Skyrock, Fun Radio** sont des radios qui s'adressent plutôt à un public de jeunes entre 15 et 25 ans en leur offrant musiques à la mode, émissions en libre antenne, etc ...
 - **Nostalgie, Radio Montmartre** ont un public de personnes plus âgées. Ces radios proposent de la musique rétro.

Il est important de savoir que depuis le 4 août 1994, une loi oblige les radios en France à programmer **un minimum de 40% de chansons d'expression française**. Il s'agissait de promouvoir les variétés françaises.

Un organisme important dans le paysage audiovisuel français est le **CSA** (Conseil supérieur de l'audiovisuel) qui est chargé de faire respecter les lois sur la diffusion audiovisuelle. Il nomme les présidents des télévisions et des radios publiques. Le président du CSA est nommé par le président de la République.